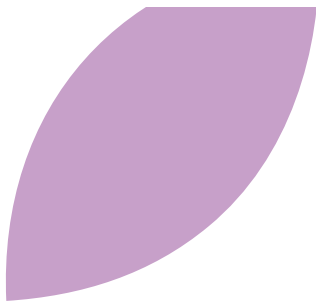




RAPPORT D'ACTIVITÉ
Juin 2024





ÉDITO



Le mot de la Présidente

L'année 2023 s'est révélée être une période de défis sans précédent, marquée notamment par une inflation persistante et par une raréfaction des ressources en eau due au dérèglement climatique. L'instabilité des prix de l'énergie, les changements dans le comportement des consommateurs et les mutations du marché de l'emploi ont également ajouté à la complexité de notre environnement.

Le marché du retail a été sous une pression considérable, obligeant notre secteur à s'adapter et à se réinventer. La Fédération des Jardineries et Animaleries de France publie un bilan en demi-teinte. Si le secteur a terminé l'année 2023 en repli de 2,2 % en valeur, le marché reste néanmoins 7 % au-dessus de son niveau pré-pandémie. Dans ce contexte, la fédération n'a pas cessé d'être engagée aux côtés de ses adhérents. Avec l'arrivée de notre nouvelle équipe et le soutien de nos membres, nous sommes plus déterminés que jamais à relever ces défis.

Nous avons confiance en notre capacité d'adaptation et en nos spécificités qui font notre force : notre passion, notre proximité avec nos clients et la nature, ainsi que notre engagement envers le respect du bien-être animal. En tant qu'interlocuteurs clés, nous souhaitons jouer un rôle essentiel dans la transformation de notre secteur.

Pour guider cette transformation, nous avons défini notre feuille de route «Cap 2026 Horizon Vert», qui couvre la période 2024-2026.

Ensemble, nous pouvons surmonter les obstacles à venir et continuer de nous fédérer afin de préparer un avenir durable et prospère pour notre secteur. Nous comptons sur l'engagement et la passion de tous pour atteindre ces objectifs ambitieux. Dans ce cadre, il est essentiel de reconnaître et d'accepter le changement de paradigme qui s'impose à nous, nécessitant une adaptation constante et une vision renouvelée de notre rôle et de notre impact.

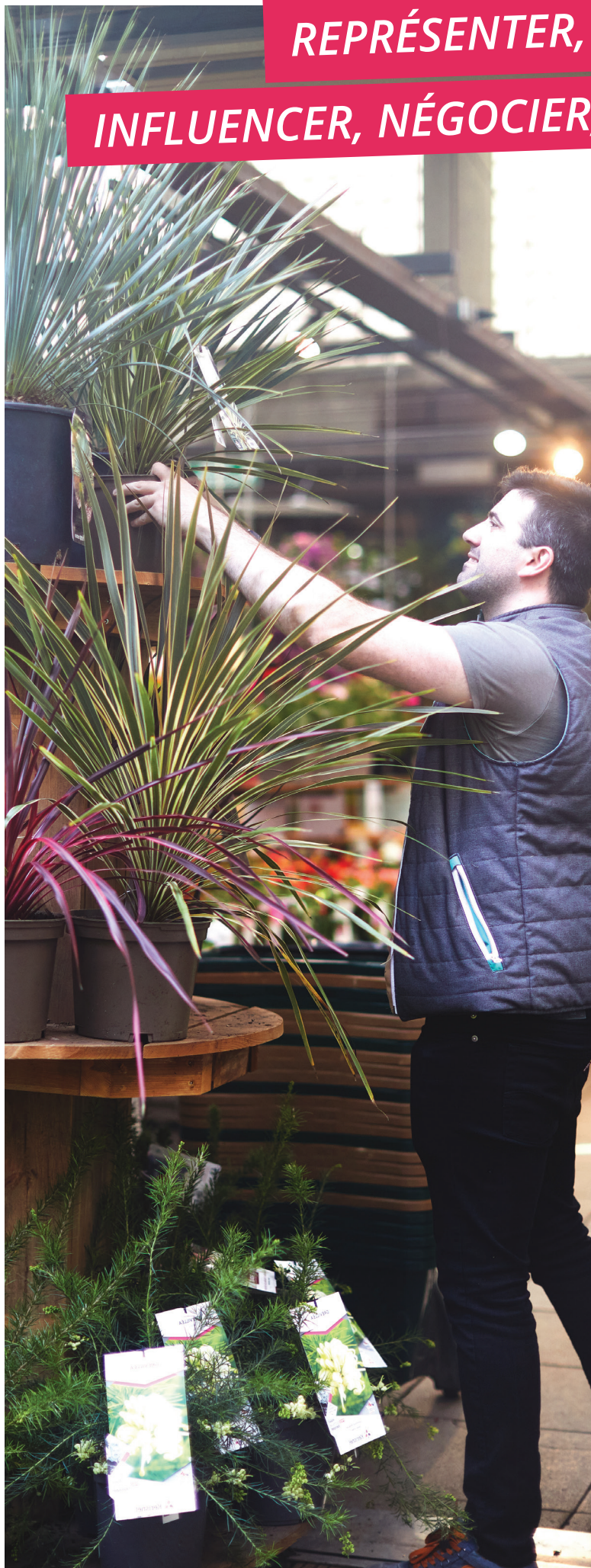
Sincèrement.

Emmanuelle Marvie

Présidente des Jardineries et Animaleries de France

REPRÉSENTER,

INFLUENCER, NÉGOCIER, DÉFENDRE



Une organisation active !

Conseil d'administration

Organe de décisions de la Fédération, il est composé de chefs d'entreprises adhérentes, enseignes comme jardinerias indépendantes, ainsi que de certains collaborateurs de ces entreprises. Merci aux administrateurs :

Emmanuelle MARVIE, Présidente (Sévéa)

Sébastien ATTINA, Vice-président (Truffaut)

Luc BLANCHET, Secrétaire (Botanic)

Alban FAVENNEC (Jardinerie Favennec)

Vincent AVIGNON (InVivo Retail)

Jean-Jacques BENHAMOU (Truffaut)

Nicolas BOULAY (Botanic)

Bruno COQUELIN (Côté Nature)

Séverine DELEBARRE (InVivo Retail)

Richard DEMANGE (Ma Jardinerie)

Laurent JONHER (Teract)

Dominique LAUREAU (Les Fermes de Gally)

François LEMAUF (Truffaut)

Stéphane LETELLIER (Teract)

Marc ROSSAT-MIGNOD (Botanic)

Merci à Guillaume DARRASSE et Olivier FENO-FEYDEL qui ont quitté le Conseil d'administration en 2024.

Les membres du Bureau (en gras précédemment) veillent à la bonne exécution des décisions du Conseil d'Administration et font le lien avec le Délégué Général.





REPRÉSENTER, INFLUENCER,

NÉGOCIER, DÉFENDRE

Chiffres du secteur 2023

Dans un environnement difficile, les enseignes de jardinerie ont accusé une baisse de 2 % de leur chiffre d'affaires en 2023. Malgré deux années moroses, le secteur reste toujours 7 % au-dessus de son niveau avant la pandémie de Covid-19.

Les enseignes de jardinerie connaissent depuis deux ans des jours difficiles. Après une année 2022, marquée par un recul historique de 10 % de l'activité, le secteur a terminé l'année 2023 en repli de 2,2 % en valeur, selon les données de Jardineries et Animaleries de France.

Les conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages et la crise de l'immobilier ont freiné les achats et fait chuter de 4 % la fréquentation des magasins. La pluie est également venue jouer les trouble-fêtes sur une grande moitié nord du territoire, accentuant les difficultés du secteur. Sous l'effet des hausses de prix, le panier moyen a progressé de son côté de 1,6 %, ne compensant que très faiblement la baisse des volumes achetés.

Pourtant, dans ce bilan un peu sombre, tous les segments n'ont pas été affectés de la même manière. Le secteur du végétal tire son épingle du jeu, avec un chiffre d'affaires en hausse de 0,7 %, tandis qu'il avait fortement chuté l'année précédente. En revanche, le manufacturé a particulièrement souffert des arbitrages de consommation et accuse un repli de 6 % en valeur. Au total, l'univers du jardin qui compte pour près de 40 % dans l'activité des enseignes, finit l'année en baisse de 2,7 %. Le secteur de la maison enregistre un recul presque comparable, à -3,1 %, tandis que le rayon de l'animalerie, qui représente plus du quart des débouchés des magasins, résiste.

1 550
adhérents

9
enseignes

96
jardineries
indépendantes

« L'année 2023 aura été, une fois de plus, une épreuve pour nos adhérents. Toutefois, la bonne tenue des ventes de végétaux est un signal fort de l'attachement des Français à leur jardin et l'envie d'améliorer leur cadre de vie ».

Emmanuelle Marvie
Présidente des Jardineries
et Animaleries de France

	Évolution 2023/ 2022	Poids dans le total
Jardin	- 2,7 %	39 %
Maison	- 3,1 %	35 %
Animalerie	- 0,2 %	26 %
Ensemble marché	- 2,2 %	100 %

Évolution du chiffre d'affaires des jardineries à périmètre comparable par univers produits

Le dialogue social

● Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise et assure le secrétariat de la CPPNI de la branche jardinerie et graineterie. La commission est composée paritairement des représentants des organisations syndicales et des représentants des employeurs au sein de la branche. La commission a deux missions principales : négocier et interpréter. D'une part, la CPPNI négocie les dispositions de la convention collective, mais aussi des avenants et accords à la présente convention. Ces textes, après extension par arrêtés ministériels, sont applicables à l'ensemble des entreprises de la branche, et pas seulement les adhérents de la Fédération. D'autre part, avec sa mission d'interprétation, la commission peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif, conformément aux dispositions légales et réglementaires. De plus, si des divergences dans une entreprise font surface sur l'interprétation d'une clause de la convention ou de l'un de ses accords ou avenants, une demande à ce sujet peut être portée devant la CPPNI pour statuer sur la question. Enfin, les entreprises ont l'obligation de transmettre à la CPPNI leurs accords d'entreprise relatifs à la durée du travail, au travail à temps partiel et intermittent, aux congés. A la demande conjointe de la CFDT et de la CGT, cette commission est placée depuis décembre 2022 sous l'égide du Ministère du travail, sous la forme d'une CMPPNI (commission mixte paritaire permanente de négociation et d'interprétation).

Merci à Séverine DELEBARRE et Audrey BEAUCLAIR (Teract), Juliette MARTOIA (Botanic), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Stéphanie GUERNALEC et Fanny OLMOS (Truffaut), Virginie DUCLOS et Etienne MOUCHEL (Sévéa), Mehdi OUAZINE (Plantes pour tous) et Nathalie PHILIPPI (Ma Jardinerie).

● Commission Paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNE-FP)

Elle a pour principale mission d'examiner la situation et l'évolution de l'emploi, afin de définir la politique de formation mise en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche de l'OpCommerce.

Merci à Juliette MARTOIA et Céline BUSSY (Botanic), Sabrina BOUC et Fabrice DA CANAL (Teract), Alexandra BERNARD et Natacha AUBERT (Truffaut), Virginie DUCLOS (Sévéa) et Mehdi OUAZINE (Plantes pour tous).

● Groupe de travail Promotion des métiers

Ce groupe de travail a pour mission de définir et de déployer la stratégie de la Fédération et de la CPNE en matière de promotion des métiers.

Merci à Juliette MARTOIA et Céline BUSSY (Botanic), Sabrina BOUC, Sylvie CHAMOSSET, Anne-Laure BICHET et Fabrice DA CANAL (Teract), Alexandra BERNARD, Natacha AUBERT et Amélie JEUDY (Truffaut), Virginie DUCLOS (Sévéa) et Mehdi OUAZINE (Plantes pour tous).

● Classifications

Les partenaires sociaux avaient convenu au cours de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) de 2021 sur les salaires, de la nécessité d'une refonte des classifications prévues à l'article 4.1 de la Convention collective des Jardinerie et Graineterie. Les partenaires sociaux de la branche souhaitaient remplacer l'ancien système basé sur des coefficients par un système d'évaluation des emplois à l'aide de critères classants et proposer une méthode permettant son application par tout type d'entreprise à tout type d'emploi, en magasin comme dans des services du siège et de pouvoir ainsi classer les emplois au plus près de leurs réalités. Un groupe de travail classification émanant de la CPPNI a travaillé de juillet à avril 2023 pour élaborer ce nouveau système. L'accord sur les classifications de juin 2023 ayant fait l'objet d'une opposition par la CFDT, la CGT et SUD, il a été réouvert à la négociation en septembre 2023 ; négociation qui s'est achevée en avril 2024 et qui s'est concrétisée par la signature d'un accord. L'accord du 18 avril 2024 a été déposé auprès des services de la DGT et est en cours d'extension.



REPRÉSENTER, INFLUENCER,

NÉGOCIER, DÉFENDRE

◆ **Convention collective**

La convention collective de la branche des jardinerie datait de 1993 et une mise à jour à droit constant a été effectuée en 2022. Après deux ans dans les services de l'administration, elle a été étendue en février 2024.

Des travaux de refonte sont prévus en 2024, grâce à la constitution de groupes de travail ; l'objectif étant d'aboutir à une convention collective plus attractive d'ici début 2026. Pour ce faire, un accord de méthode en date du 19 avril a été conclu avec les partenaires sociaux pour encadrer ce travail.

◆ **Accord CPPNI**

Les organisations syndicales de salariés ont souhaité revoir les dispositions relatives au fonctionnement de la CPPNI. Les négociations, qui se sont déroulées sur deux séances ont abouti à un avenant largement favorable aux organisations de salariés. Cependant, une seule organisation syndicale de salariés a signé cet accord, le rendant inapplicable.

◆ **Accord PRO A**

La liste des certifications éligibles à la PRO A a été revue en avril 2024 par la CPNE et un avenant est en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

◆ **Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires 2023 et 2024**

Les organisations syndicales de salariés et l'organisation patronale représentatives dans le champ d'application de la convention collective des jardinerie et graineterie ont rouvert les négociations annuelles sur les salaires en fin d'année 2023. Les négociations se sont poursuivies jusqu'en mars 2024. Malgré les propositions faites par la partie patronale, l'accord sur les salaires s'est vu opposer par la CFDT, la CGT et SUD, le rendant inapplicable.

La partie patronale a néanmoins décidé de faire une recommandation sur les salaires pour les adhérents de la branche, sur la base de ce qui avait été négocié.

◆ **Une hotline juridique au service**

La Fédération a également pour missions d'accompagner l'activité sociale de ses adhérents et de répondre à leurs questions sociales et RH : mise en place du système de classifications, période d'essai, heures supplémentaires, salaires applicables...

La formation

◆ **Salon Jeunes d'avenir**

Le Salon Jeunes d'Avenir, organisé par l'AEF, est un événement pour les jeunes, consacré à l'alternance et aux stages. Y sont présents de nombreuses associations, entreprises, acteurs de l'insertion et OPCO.

La Fédération a participé à cette nouvelle édition du Salon Jeunes d'Avenir 2024 sur l'espace de l'OpCommerce afin de présenter les métiers du secteur et les offres d'emploi des enseignes.



Thomas
Le Rudulier

Le lobbying

◆ **Partie Prenante du CNC**

La Fédération a intégré le Conseil National du Commerce dès le lancement de celui-ci le 25 avril 2023. La Fédération a ainsi pu participer à différents groupes de travail sur la simplification administrative pour les entreprises, la décarbonation ou encore la promotion des métiers du commerce. Fin de vente en libre-service de certaines catégories de Biocides

La loi EGALIM prévoyait notamment d'interdire la vente en libre-service de certaines catégories de produits biocides. La Fédération a joué un rôle actif dans les discussions avec les autorités pour éviter que cette exigence réglementaire ne pèse trop lourdement sur les jardinerie.

◆ **Relation avec les cabinets ministériels pour porter la voix des jardinerie & animalerie**

Tout au long de l'année 2023, la Fédération a rencontré les cabinets ministériels de l'Agriculture, de la Biodiversité ainsi que la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour porter la voix des jardinerie et des animalerie. Ces rencontres ont permis d'exposer les spécificités de nos secteurs d'activité.

INFORMER, CONSEILLER,**ACCOMPAGNER, PROFESSIONNALISER**

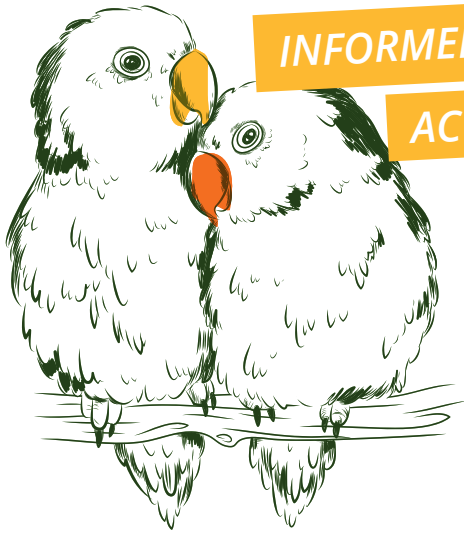
Le Végétal

Le Comité Opérationnel Végétal (COV) est un groupe de travail de la Fédération où les membres échangent sur les enjeux rencontrés sur les sièges et en magasins, dans le domaine du végétal. La Fédération répond ensuite à ces problématiques en prenant les mesures nécessaires. Parmi les sujets traités en 2023, la Fédération a participé aux échanges avec les autorités sur le projet de règlement européen SUR. Ce projet de règlement prévoyait, dans certaines de ses versions, une interdiction de tous les produits, y compris de biocontrôle au jardin. Ces échanges ont permis de mettre en avant la nécessité de conserver des produits de biocontrôle dans les jardins.

Merci à Jean CHAPRON (Saisons et Jardins), Mathilde PLUQUET (Teract), Martin POLLET (Botanic), Gaëlle DUMOUSSEAU (SÉVÉA), Juliette LEGUEVAQUES (Truffaut)

La Fédération a également été auditionnée par le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre de l'établissement du plan Ecophyto 2030. De plus, elle a participé activement aux réunions organisées par le Ministère de la Transition Écologique.





INFORMER, CONSEILLER,

ACCOMPAGNER, PROFESSIONNALISER

Le Développement Durable

Le Comité Opérationnel Développement Durable aborde de nombreux sujets d'actualités, notamment la sobriété énergétique et la création d'une filière REP, le recyclage des pots horticoles, le décret tertiaire sur l'énergie...

Merci à Amandine DECOMBE et Gaëlle DUMOUSSEAU (Sévéa), Stéphane D'HALLUIN, Christophe QUINET et Nicolas BOULAY (Botanic), Florence FOUCHER et Géraldine TOTIER (Teract), Diane DUPRAZ (Truffaut).

Merci à Sophie LESUEUR (Truffaut) qui a quitté le comité en 2023.

L'Animalerie

Le Comité Opérationnel Animal est un groupe de travail de la Fédération où les membres échangent sur les enjeux rencontrés aux sièges et en magasins, dans le domaine de l'animal. La Fédération effectue par la suite des démarches afin de répondre aux problématiques rencontrées.

Merci à Céline DELLA-TORRE et Gaëlle Dumousseau (Sévéa), Juliette LEQUEVAQUES (Truffaut), Loïc FORESTIER (Botanic), David LECAUDE, Wilfried GESNOUIN et Xavier DUPAS (InVivo Retail).

Merci à Nathalie HIBAL FARAON (Truffaut) qui a quitté le comité animalerie en 2023.

◆ Le label Bien-être animal

La Fédération a continué à déployer le label dans les animaleries. A la fin 2023, nous comptons environ 241 animaleries certifiées. L'année 2023 a également vu le lancement du label basse-cour.

◆ Influenza Aviaire Hautement pathogène

La Fédération a pris des mesures actives pour suivre de près la gestion de la crise en participant aux réunions de crise organisées par la DGAL. Elle a également assisté ses adhérents dans la mise en place des mesures de biosécurité et la diffusion des nouveaux arrêtés pris par les autorités. Enfin, la Fédération a répondu aux questions de ses membres concernant cette situation.

◆ EPO

Depuis son adhésion, la Fédération participe activement aux réunions de l'European Pet Organization afin de jouer un rôle actif dans la défense des professionnels de l'industrie au niveau européen, tout en encourageant les pratiques qui promeuvent le bien-être des animaux de compagnie.

◆ Gestion de l'eau

Dès l'été 2022, la Fédération s'est saisie du sujet de l'eau pour accompagner les adhérents dans leurs demandes de dérogation vis-à-vis des arrêtés sécheresse. En 2023, la Fédération a établi un plan de sobriété de l'eau et lancé une étude sur l'utilisation de l'eau en magasin afin de déterminer les postes de consommation, les bonnes pratiques ainsi que les solutions techniques pour une consommation d'eau plus raisonnée en magasins. Cette étude a été menée par l'Astredhor avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Grâce aux jardineries indépendantes des Pyrénées-Orientales, le secteur a pu obtenir la conservation de l'arrosage des potagers pour les particuliers en contrepartie d'une campagne de communication grand public.

La Fédération a collaboré avec l'interprofession ValHor pour développer des outils de communication destinés au grand public, tels que des affiches et des livrets numériques, ainsi que des outils complémentaires pour diffusion sur les réseaux sociaux.

◆ Pots horticoles accompagnant les plantes

La Fédération a poursuivi ses actions concernant la fin de vie des pots ménagers. Des travaux sont menés pour simplifier les déclarations auprès des éco-organismes, facilitant ainsi la conformité et la gestion des déchets pour les adhérents.

En outre, la Fédération est partie prenante de la société Vadeho, soutenant ainsi la production française et la gestion de la fin de vie des pots professionnels.

Communication aux adhérents

Le Comité Opérationnel Communication a pour mission de définir et de déployer la communication de la Fédération en cohérence et en appui de la communication des adhérents et notamment des grandes enseignes.

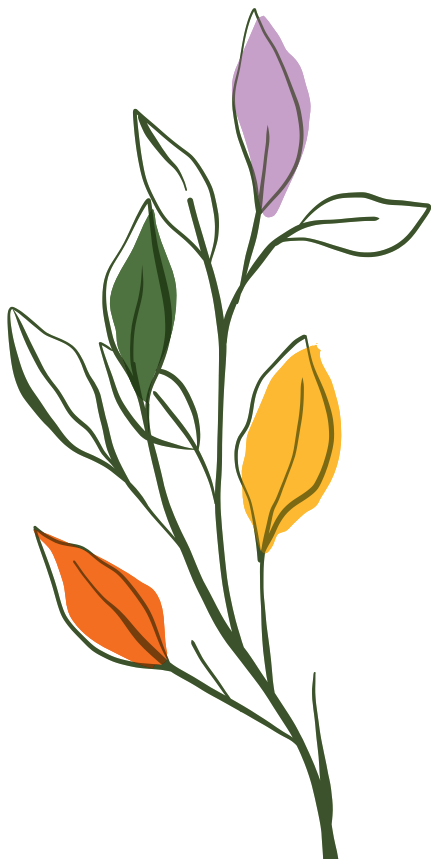
Merci à Léa BARDOT, Julie BLONDET et Paola NARDELLI (Sévéa), Amélie JEUDY (Truffaut), Florence VALCKE et Karine PELTANT (Botanic).

Informations

De nombreuses notes d'information sont envoyées régulièrement aux adhérents afin de les tenir informés sur des sujets variés comme la réglementation et la commercialisation des végétaux, l'animalerie, le social, la formation, ou encore la fiscalité.

Statistiques

En partenariat avec Les Echos Etudes, un panel statistiques mensuel est édité par la Fédération sur les chiffres du mois, par catégorie de produit (pépinière, fleuristerie, produits pour jardin, décoration extérieure, alimentation, animalerie...).



Edito

L'année 2024 a démarré comme à fini 2023 : sur une note mitigée. En janvier, l'activité des jardineries s'est contractée de 1,6% en valeur sur un an, un rythme comparable à décembre 2023. Si la reprise se fait attendre, le repli est moins important que celui observé en octobre 2023 (-8%) ou en novembre 2023 (-9%) par exemple.

Dans le détail, l'univers de l'entretien et de l'équipement du jardin connaît enfin une timide embelle. Après plusieurs mois consécutifs en repli, les ventes ont progressé de 3,5% en janvier. En revanche, tous les autres secteurs ont cédé du terrain par rapport à l'an passé. Les végétaux ont été les plus touchés, avec un recul des achats de 6,1% sur un an. Le bilan est également très contrasté par région. L'Île-de-France accuse la baisse la plus importante, tandis que le sud-est tire son épingle du jeu.



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES, PROMOUVOIR, VALORISER

Communication au grand public

◆ Partenaire du ministère de la transition écologique : campagne de débroussaillage

Ayant conscience de sa responsabilité sociétale, la fédération a choisi de poursuivre son engagement en tant que partenaire du Ministère de la Transition Écologique dans une campagne de communication, lancée en mars 2023, pour sensibiliser le public à l'obligation de débroussaillage. Cette opération vise à lutter contre les risques d'incendies de forêt et de végétation qui ont ravagé le territoire en 2022.

◆ Semaine du Jardinage pour les Ecoles

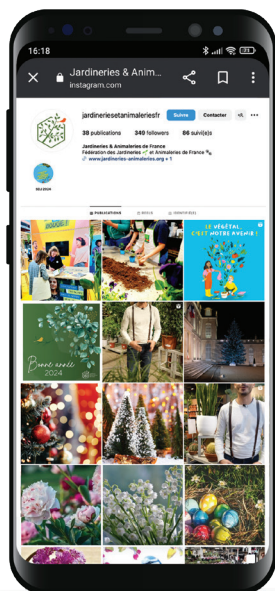
Pour son 25^{ème} anniversaire, la Semaine du Jardinage pour les Ecoles a marqué un record. En 25 ans, cet événement a accueilli 50 000 classes maternelles et élémentaires, devenant le rendez-vous pédagogique du printemps. Merci à l'implication des professionnels grâce à qui plus de 1,2 million d'enfants de 4 à 10 ans ont été initiés au jardinage.

◆ Partenaire du Concours National des Jardins Potagers 2023

La Fédération est partenaire du Concours National des Jardins Potagers (CNJP). Celui-ci a été instauré en 2001 pour récompenser les potagers les plus remarquables en termes de diversité des espèces et des variétés cultivées, de pratiques de jardinage et d'esthétique. Ce concours est organisé en collaboration entre la section potagère de la SNHF, l'association JARDINOT, SEMAE et la FNJFC (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs).

*Semaine du Jardinage
pour les Écoles - 2024*





◆ Partenaire officiel des Graines d'Or 2023

La 38^{ème} édition de la cérémonie des Graines d'Or, organisée par Média & Jardin - Groupe J, éditeur des journaux Jardinerias, Animal Distribution et de La Lettre du Végétal, pour récompenser les « talents de la distribution », a eu lieu à l'Hôtel Intercontinental Paris Le Grand le 29 novembre 2023. La Fédération a été partenaire de ce rendez-vous annuel des univers jardin et animal et a décerné le prix catégorie Enseigne Jardin – Circuit « jardinerias indépendantes » à la Jardinerie Tarnaise.

◆ Semaine des Fleurs pour les abeilles

La Semaine des fleurs pour les abeilles est une initiative créée par l'interprofession Val'Hor qui vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de la biodiversité et à protéger les insectes pollinisateurs. La Fédération est le relais auprès de ses adhérents. En 2023, près de 500 jardinerias ont participé à cet événement.

◆ ZE Awards

La Fédération a été membre du jury des ZeAWARDS Habitat & Jardin. Cet événement, mis en place par Ze Pro Habitat, vise à récompenser les initiatives locales des magasins, qu'elles soient sociales, environnementales ou liées aux ressources humaines.

◆ Réseaux Sociaux

Depuis 2023, les réseaux sociaux de la Fédération ont continué leur expansion :

- Facebook : 881 abonnés (+93%) et 1 publication
- LinkedIn : 3655 abonnés (+79%) et 102 publications
- Twitter : 1073 abonnés (-0,19%) et 33 publications
- Instagram : 348 abonnés (+73%) et 13 publications



Vie de la Fédération



Laure Girardeau & Camille Weber

◆ Élection de la Présidence

L'année 2023 a vu l'élection d'Emmanuelle Marvie à la présidence de la Fédération. Nous tenons à remercier chaleureusement Benjamin Dejardin pour son rôle actif en tant que président au cours de ses deux mandats. Grâce à son leadership, il a su insuffler une nouvelle dynamique à la Fédération et lui donner une nouvelle identité.

◆ Séminaire des Administrateurs

En octobre 2023, les administrateurs de la Fédération se sont réunis pour réaffirmer leur engagement et établir la feuille de route du secteur pour les trois prochaines années. La Fédération Jardinerias et Animaleries de France s'engage pleinement à soutenir ses adhérents pour les positionner en tant que leaders sur le marché du jardin et des végétaux, ainsi que dans le secteur de l'animalerie. Nous considérons les jardinerias comme des oasis naturels essentiels pour relever les défis de la transition écologique.



Feuille de route



Objectifs Stratégiques

Pour concrétiser cette vision,
4 objectifs stratégiques :

Transition Écologique

Positionner les jardinerie comme des hubs de solutions favorisant une meilleure utilisation des ressources. Encourager la consommation de produits végétaux et partager des informations essentielles sur la gestion durable de l'eau, la biodiversité et les énergies renouvelables.

Attractivité des Métiers

Accroître l'attrait des métiers du secteur afin d'attirer de nouveaux talents. Proposer un cadre social attractif incluant la formation, un socle social solide, et des perspectives de carrière prometteuses.

Données et Tendances du Marché

Générer et partager des données pour éclairer les tendances du marché, comprendre les attentes des consommateurs et ainsi façonner l'avenir de notre secteur.

Renforcement de la Représentativité

Contribuer plus largement au rayonnement du secteur en renforçant sa représentativité.

La Fédération Jardinerie et Animaleries de France est déterminée à poursuivre ses efforts pour soutenir et valoriser ses membres, tout en contribuant activement à la transition écologique et à l'essor de notre secteur.

Axes de Travail Essentiels

Pour atteindre ces objectifs,
3 axes de travail essentiels :

Axe Social

Promouvoir le secteur de la jardinerie et développer un modèle social attractif, véritable ascenseur social, fondé sur l'alternance, l'insertion professionnelle et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Axe Écosystème

Promouvoir la croissance du secteur de la jardinerie dans le domaine du végétal et défendre le bien-être animal. Accompagner les particuliers dans leur démarche de transition écologique et de respect de l'écosystème.

Axe Communication et Représentativité

Renforcer la présence et la voix des jardinerie auprès des pouvoirs publics et des décideurs privés. Développer une communication percutante envers le grand public, et faire du végétal et de l'animal des éléments essentiels de la vie quotidienne des Français.

